

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 05 novembre 2019

Conseillers en exercice :	33
présents :	24
pouvoirs :	7
non participé au vote	0
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 05 novembre 2019 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 30 octobre 2019, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS — M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE
–

ETAIENT EXCUSES

Mme Françoise MANDEAU (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – Mme Michelle LE FLOCH (donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à Mme Marianne GANTIER) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLLOT (donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE -

M. Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

**AVIS SUR LA CESSION PAR EPF A PLUVIAN INVESTISSEMENTS
DE LA PARCELLE AX977 SITUEE RUE PLUMEJEAU**

Dans le cadre de la convention projet conclue avec la Ville de Cognac, l'EPF a acquis les parcelles AX 975, 976, 977 et 1050 sises 21 et 29 rue Plumejeau et 12 rue Camille Godard.

Les parcelles AX 975, 976 et 1050 ont fait l'objet d'une vente à NEXITY pour la réalisation d'un programme de logement.

Le chai cadastré AX 977 d'une surface de 273m2 ne présentant pas d'intérêt pour l'opération pressentie, il pourrait être décidé de le céder au promoteur PLUVIAN INVESTISSEMENTS.

Ce dernier réalise une opération immobilière visant à la création de 8 logements et ce bien constitue une opportunité foncière pour aménager des places de stationnement.

PLUVIAN INVESTISSEMENTS a fait part de son intérêt pour cette acquisition au prix de 70 000 €.

La Commission Aménagement du Territoire a donné un avis favorable le 24 octobre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE le prix de cession par l'EPF Nouvelle Aquitaine d'un bâtiment cadastré AX 977 permettant la réalisation de places de stationnement rue Plumejeau au prix de 70 000 €, au profit de PLUVIAN INVESTISSEMENTS.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS